

RÉPONSES DE GAZIFÈRE À LA DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS NO 2 DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE (LA RÉGIE) RELATIVE À LA DEMANDE AFIN D'OBTENIR L'AUTORISATION DE PROCÉDER À DES INVESTISSEMENTS AFIN D'ÉTENDRE LE RÉSEAU DE GAZIFÈRE INC. (« PROJET CHEMINS DE LA RIVE/DU QUAI »)

COÛTS ASSOCIÉS AU PROJET

- 1. Références :**
- (i) Pièce [B-0005](#), p. 9;
 - (ii) Pièce [B-0005](#), p. 3;
 - (iii) Pièce [B-0005](#), p. 8.

Préambule :

- (i) Gazifère détaille les coûts du Projet. Le coût total des conduites s'élève à 1 101 646 \$.
- (ii) Gazifère précise ce qui suit :

« Gazifère a réalisé que le Projet-Phase 1 allait dépasser la valeur de 450 000 \$ puisqu'une portion de son extension de réseau devait être d'une capacité supérieure, obligeant l'utilisation d'une conduite de pression plus importante, en acier plutôt qu'en plastique (voir la portion révisée 2018 sur la carte) (ci-après le « Projet-Phase 2 ») ». [nous soulignons]

- (iii) Gazifère présente les données techniques des conduites :

Conduites incluses dans le Projet		
Type	Mètres	Explications
NPS 2 PE IP (2017)	9	Conduite desservant le chemin de la Rive
NPS 6 PE IP (2017)	650	Conduite desservant le chemin de la Rive
NPS 4 PE IP	900	Conduite desservant le chemin du Quai
NPS 6 PE IP	620	Conduite principale desservant le chemin du Quai
NPS 6 PE XHP	864	Conduite principale entre la station sur la route 148 et la station dans le projet et conduites principales sur chemin du Quai

Demandes :

1.1 Veuillez indiquer si le Projet comporte des conduites en acier. Le cas échéant, veuillez confirmer que le tableau de la référence (ii) est complet.

Réponse 1.1 :

Le Projet comporte effectivement des conduites en acier. En effet, la conduite principale entre la station située sur la Route 148 et la station visée par le Projet ainsi que les conduites principales sur le chemin du Quai sont des conduites en acier.

Le tableau se trouvant à la page 8 de 13 de la pièce B-0005, GI-1, Document 1, aurait dû présenter les informations ci-dessous.

Conduites incluses dans le Projet		
Type	Mètres	Explications
NPS 2 PE IP (2017)	9	Conduite desservant le chemin de la Rive
NPS 6 PE IP (2017)	650	Conduite desservant le chemin de la Rive
NPS 4 PE IP	900	Conduite desservant le chemin du Quai
NPS 6 PE IP	620	Conduite principale desservant le chemin du Quai
NPS 6 <u>ST</u> XHP	864	Conduite principale entre la station sur la Route 148 et la station visée par le Projet et conduites principales sur chemin du Quai

1.2 Veuillez fournir, pour chaque type de conduite identifié dans la référence (iii), les coûts unitaires d'installation encourus par Gazifère depuis les cinq dernières années et expliquer les écarts avec ceux du Projet examiné dans le présent dossier.

Réponse 1.2 :

Gazifère présente dans le tableau ci-dessous les coûts unitaires (\$/mètre linéaire) d'installation encourus par elle au courant des années 2013 à 2017. Ces coûts unitaires varient d'une année à l'autre. Cette grande variabilité découle des éléments suivants :

- L'inflation des coûts de construction et des matériaux;
- Le type de travaux accomplis chaque année;
 - Les coûts des conduites seront différents, en fonction de la réalisation du projet dans un milieu déjà construit ou dans un nouveau développement. Les coûts peuvent également varier en raison de conditions particulières, telles que des terrains contaminés, etc.;
- Le nombre peu élevé de mètres de conduites installées chaque année;
 - Gazifère installe peu de mètres de conduites annuellement, particulièrement les conduites aux dimensions plus importantes, telles que les conduites de 4 et 6 pouces en plastique ou celles en acier. Le nombre limité de conduites d'une même catégorie installées annuellement affecte les moyennes des taux annuels pour ces types de conduites. On peut d'ailleurs remarquer que le coût des conduites moins fréquemment installées varie de manière beaucoup plus importante que le coût des conduites de 2 pouces en plastique, lesquelles sont utilisées plus fréquemment.

	2013	2014	2015	2016	2017	Moyenne 2013-2017
2" plastique	83,22	120,32	105,18	148,40	106,92	112,80
4" plastique	422,11	481,50	286,41	243,28	181,57	322,97
6" plastique	404,17	933,96	822,04	335,78	315,95	562,38
6" acier	1 887,36	30 486,94	3 277,24	4 324,54	1 180,17	8 231,25

Pour les fins du présent Projet, les coûts des conduites de Gazifère, par mètre, sont les suivants :

- 2" plastique : 86,18 \$/m
- 4" plastique : 225,06 \$/m
- 6" plastique : 446,27 \$/m
- 6" acier : 655,73 \$/m

Les coûts unitaires des conduites de 6 pouces en acier installées au cours des cinq dernières années sont plus élevés que le coût unitaire considéré pour ce Projet. Cela résulte principalement du nombre limité de mètres des conduites de ce gabarit installées dans les dernières années et du fait que le coût de raccordement de ces conduites et l'abandon des anciennes conduites représentent une proportion importante du coût total pour chacun des projets.

Pour le présent Projet, nous avons prévu un coût unitaire inférieur aux moyennes historiques, en posant l'hypothèse que les raccordements seront effectués sans complexité.

PREVISION DES VENTES

- 2. Références :**
- (i) Pièce [B-0020](#), réponse 5.1;
 - (ii) [Gazifère, Conditions de service et Tarif au 1er avril 2018](#), p. 7;
 - (iii) Pièce [B-0020](#), réponse 2.1;
 - (iv) Pièce [B-0006](#) ;
 - (v) Pièce [B-0007](#).

Préambule :

- (i) Gazifère indique que le client Hydrothecary n'a pas de contrat écrit :

« Comme il s'agit d'un client relevant du tarif 1, la demande de gaz de celui-ci faite à Gazifère fait foi de contrat. Ce type de contrat est à durée indéterminée et aucun autre document n'a été signé avec ce client. »

- (ii) Le texte des Conditions et tarif précise ce qui suit :

« Le distributeur informe ses clients quant aux présentes conditions de service et à l'application des divers services et tarifs. De plus, lors de l'entrée en vigueur de nouvelles conditions de service ou de nouveaux tarifs, le distributeur en informe ses clients par écrit. Il les informe également de la disponibilité de différents tarifs, de leur droit de bénéficier du tarif de

distribution le plus avantageux et d'obtenir, sans frais, une copie des Conditions de service et Tarif. » [nous soulignons]

(iii) Gazifère présente la prévision des revenus pour les serres 1 et 2 du client Hydroprothecary :

Prévision des revenus (\$)						
		2018	2019	2020	2021	2022
Résidentiel	Revenus	0	4 174	11 826	18 782	25 738
	Coûts*	0	2 043	5 789	9 194	12 599
	Revenu de distribution total	0	2 131	6 037	9 588	13 139
Commercial	Revenus	0	6 561	18 828	18 828	18 828
	Coûts*	0	4 464	13 131	13 131	13 131
	Revenu de distribution total	0	2 097	5 697	5 697	5 697
Serre 1	Revenus	118 622	177 246	264 606	439 326	439 326
	Coûts*	88 909	133 080	199 620	332 700	332 700
	Revenu de distribution total	29 713	44 166	64 986	106 626	106 626
Serre 2	Revenus	180 965	701 406	1 050 846	1 749 726	1 749 726
	Coûts*	137 516	532 320	798 480	1 330 800	1 330 800
	Revenu de distribution total	43 449	169 086	252 366	418 926	418 926

*Les coûts représentent uniquement les coûts en amont du service de distribution.

- (iv) Gazifère dépose un sommaire de l'analyse financière du Projet en format PDF et Excel.
- (v) Gazifère dépose l'analyse financière détaillée du Projet en format PDF et Excel.

Demandes :

2.1 En vous référant à (i) et (iii), veuillez indiquer si la prévision des revenus du client Hydroprothecary est établie selon le tarif 1. Autrement, veuillez préciser sur quel tarif repose cette prévision.

Réponse 2.1 :

Gazifère confirme que les analyses et la prévision des revenus ont effectivement été effectuées en utilisant le tarif 1.

- 2.2 Vu l'importante augmentation des volumes annuels de Hydrothecary, en vous référant à (ii), veuillez indiquer quel est le tarif le plus avantageux pour ce client. Veuillez également déposer la prévision des revenus selon ce tarif le plus avantageux selon les références (iii), (iv) et (v) selon la ventilation suivante :
- Résidentiel;
 - Serre 1;
 - Serre 2;
 - Autre client commercial.

Réponse 2.2 :

Les clients du Projet seront desservis en vertu des tarifs 1 ou 2, selon qu'il s'agisse d'un client commercial et des serres ou de clients résidentiels, respectivement.

Ces tarifs sont les plus avantageux en l'espèce. Dans le cas des clients résidentiels, seul le tarif 2 est accessible. Quant au client commercial et aux serres, la consommation est fortement influencée par la chauffe, faisant en sorte qu'ils n'auront pas un coefficient d'utilisation suffisamment élevé pour avoir droit aux autres tarifs en service continu.

Conséquemment, il n'y a pas lieu pour Gazifère de déposer une prévision de revenus selon d'autres tarifs.

- 2.3 Vu l'importante augmentation des volumes annuels de Hydrothecary, veuillez identifier les avantages et inconvénients liés à l'établissement d'un contrat signé de cinq ans avec ce client. Veuillez également commenter l'inclusion dans ce contrat d'une clause d'obligation minimale annuelle assortie d'une garantie financière telle une lettre de crédit, laquelle permettrait de couvrir les coûts de l'investissement si le client ne consommait pas cette quantité minimale annuelle.

Réponse 2.3 :

La prémisse à cette question est l'importante augmentation des volumes annuels de Hydrothecary selon les prévisions établies par Gazifère. Afin de déterminer l'opportunité d'établir un contrat avec ou sans garantie, quelle qu'elle soit, il nous apparaît important de contextualiser cette importante augmentation des volumes.

La Régie semble se questionner sur la possibilité que l'entreprise Hydrothecary ne consomme pas au niveau prévu à compter de la troisième année du Projet, soit au niveau du volume total prévu de 1,5 Mm³ et de 6 Mm³ par année pour les serres 1 et 2 respectivement (pièce B-0020, GI-2, Document 1, p. 3, réponse 2.1).

Dans sa preuve, Gazifère indique ce qui suit à la page 7 de 13, de la pièce B-0005, GI-1, Document 1 :

« Les prévisions de Gazifère considèrent le niveau de risque inhérent à la mise en production d'une entreprise de ce type et s'avèrent donc conservatrices. »

Ce passage avait pour but de préciser que le projet soumis pour approbation était conservateur quant aux volumes prévus pour les deux serres en prenant en considération le contexte de démarrage de cette industrie. En effet, au moment de la préparation du dossier, son démarrage aurait pu prendre du retard, essentiellement pour deux raisons.

La première puisque le projet de Loi n'était pas encore adopté en forme finale et que la date de son entrée en vigueur était encore indéterminée. Or, depuis ce moment, le projet de Loi a été adopté et sa date d'entrée en vigueur est fixée au 17 octobre 2018. Il n'y a donc plus d'incertitude à cet égard.

La seconde raison était liée aux délais de construction. En effet, il arrive fréquemment dans des projets de cette nature que des délais de construction soient encourus, retardant la mise en production. Or, en date des présentes, ces délais de construction ne constituent plus un enjeu. En effet, en ce qui concerne la serre 1, celle-ci est en production depuis le mois de juin 2018 et la construction est complétée. Quant à la serre 2, elle est actuellement en construction et les travaux avancent à un rythme tel qu'il est permis de considérer que la date prévue pour la mise en production, soit le mois d'octobre 2018, sera respectée.

Conséquemment, les deux risques identifiés par Gazifère lors de l'élaboration du projet et l'ayant amenée à réduire de son propre chef les volumes prévus pour les années 2018 à 2020, n'existent plus.

Certains pourraient prétendre qu'il existe également un risque associé à la production. Un risque de cette nature est fréquent dans le monde manufacturier où une situation de grève, d'arrêt temporaire pour effectuer des travaux d'entretien, ou encore un arrêt temporaire en situation de surplus d'offre, mènent à une cessation des activités pendant une certaine période. Or, ce risque est minimal dans le cadre d'un projet de serriculture en raison principalement de la nature de la conception des installations serricoles. Dans le cas qui nous occupe, les besoins en consommation de gaz naturel sont liés à la chauffe, alors qu'une faible partie de la consommation initialement prévue servira au besoin de production de CO₂ pour la croissance des plantes. Or, le chauffage des serres est requis, peu importe le niveau de production (contrairement à un manufacturier qui pourrait fonctionner à 50 % de sa capacité de production par exemple). Cela s'explique par la conception de la serre. En effet, la serre est une structure ne permettant pas de soutenir un poids de neige ou de glace important. De plus, beaucoup d'équipements d'irrigation sont installés dans les serres. Il est donc essentiel de toujours chauffer ces serres, peu importe le niveau de production, afin de

ne pas mettre en danger les installations et l'équipement, en assurant un niveau de chauffe suffisant pour faire fondre la neige et la glace durant la période hivernale ainsi que pour maintenir les installations d'irrigation fonctionnelles.

C'est la raison pour laquelle le client a toujours prétendu que sa consommation sera de l'ordre de 1,5 Mm³ et 6 Mm³ annuellement, le tout pouvant varier selon la température extérieure et non, en fonction du niveau de production.

D'ailleurs, la serre 1, qui utilise du gaz naturel depuis la mi-mars, consomme à un niveau similaire à celui initialement prévu pour l'année 2021, soit à 100 % des besoins prévus. En effet, de la mi-mars à la mi-juillet 2018, la consommation a été de 217 759 m³, alors que pour la même période, soit d'avril à juillet, le volume prévu à 100 % est de 222 500 m³. À titre informatif, à 40 %, le volume prévu était de 89 000 m³ pour cette même période. Cela confirme la position de Gazifère à l'effet que 100% du volume prévu sera consommé une fois la serre construite, peu importe le niveau de production. D'ailleurs, les volumes de la mi-mars jusqu'au début du mois de juin, ont été consommés dans une serre qui n'avait pas encore débuté sa production. En effet, cette serre n'a débuté sa production qu'à compter de juin 2018. Ces données confirment encore une fois que le niveau de consommation sera relativement stable dans le futur, bien qu'influencé par la température extérieure, ce qui explique l'incapacité du client d'avoir accès aux autres tarifs en service continu.

Considérant ces précisions additionnelles, Gazifère est d'avis que les risques qu'elle avait identifiés en lien avec le démarrage des serres 1 et 2 ne sont plus présents. En fait, à la lumière de ces faits, Gazifère juge que ses prévisions de ventes pour les années 2018 à 2020, qui ont été qualifiées de conservatrices initialement, représentent aujourd'hui une sous-estimation du niveau de consommation pour cette période. Il est donc possible d'affirmer que l'augmentation anticipée par Gazifère pour cette période n'aura pas lieu puisque la consommation atteindra plutôt 100% dès 2018, soit après la fin de la construction des serres 1 et 2.

Pour ces motifs, Gazifère ne voit aucun avantage à obtenir un contrat d'une durée de cinq ans avec le client, ni à lui imposer des conditions additionnelles particulières, en plus des conditions normales qui impliquent une garantie financière de l'ordre de 550 000 \$, tel qu'expliqué à la pièce B-0020, GI-2, Document 1, réponse 5.2 de la demande de renseignements no 1 de la Régie.